

CONTRAT D'ASSURANCE SERVICE DE REMPLACEMENT

Comment adhérer ?



UNE ADHÉSION SIMPLE ET RAPIDE EN 5 ÉTAPES



1- JE ME CONNECTE AU SITE INTERNET DISPONIBLE SUR

<https://www.groupama.fr/assurance-agricole/service-remplacement/>

- j'indique le Service de Remplacement auquel je suis adhérent ;
Important : si ce n'est pas encore le cas, je trouve et contacte celui de mon département via servicederemplacement.fr pour y adhérer.
- je renseigne mes informations et je personnalise les éléments du contrat selon mes besoins (montant des indemnités journalières, franchise, durée d'indemnisation) ;
- je vérifie et valide ces informations.



2- JE REÇOIS PAR RETOUR DE MAIL

- la demande d'adhésion ;
- le questionnaire médical ;
- le DIN (Document d'Information Normalisé) ;
- la Lettre De Devoir de Conseil (LDDC).



3- JE VÉRIFIE ET SIGNE LA DEMANDE D'ADHÉSION ET LA LETTRE DE DEVOIR DE CONSEIL, ET JE REMPLIS LE QUESTIONNAIRE MÉDICAL

- je **conserve précieusement mon DIN** ;
- je mets ces documents dans une enveloppe annotée "**CONFIDENTIEL**", et les retourne à l'adresse indiquée sur la demande d'adhésion.



4- APRÈS ANALYSE DE MA DEMANDE, JE RECEVRAI DE LA PART DE GROUPAMA

- mes Conditions Générales ;
- mon certificat d'adhésion.



5- FINALISATION DE L'ADHÉSION

- je signe mon certificat d'adhésion et le retourne par courrier postal ;
- je paie ma cotisation d'assurance.

Groupama Assurances Mutuelles. Caisse nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama. Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Document et visuels non contractuels - Réf. ND 01/22. www.agence-upco.com - Photos : © Pressmaster / Shutterstock.

ÉDITION : JANVIER 2022

groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici